	10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 1	A STANDARD S		The state of the s	A CHAPPER A CHAP
→ ~~~	HOSPITALIS	SATION		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	50,00€	20,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	RACTE, EN SE	CTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€_	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	745,54 €	745,54 €	721,54 €	24,00 €	0,00€
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	355,00€	271,70 €	271,70€	0,00€	83,30 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR_	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	447,00€	271,70 €	271,70€	0,00€	175,30 €
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMONI	E OU PLEURÉSIE I	POUR UN PATI	ENT DE PLUS D	DE 17 ANS, EN HÔPITAL PUI	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3270,12 €	3270,12€	2616,10€	654,02 €	0,00€

$\begin{pmatrix} \gamma \\ \gamma \end{pmatrix}$					
(Q, Q)	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00 €	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40€	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00€	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	39,00€	32,00€	22,40 €	9,60€	7,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00€	9,00€	15,00 €
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	6,90 €	32,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	62,00 €	28,00€	18,60 €	8,40 €	35,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,80 €	24,40 €	14,64 €	9,76 €	1,40 €

$\left(\begin{array}{c} \widetilde{\sim} \\ \circ \end{array}\right)$						
VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE		
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€_	
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00€	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€	
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€	
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	537,48 €	120,00€	84,00 €	166,00 €	287,48 €	
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat	
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00 €	193,50 €	193,50€	148,38 €	378,12€	



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00€	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00 €	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national_	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	149,91 € pour	189,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	269,91 € pour	331,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	100,00€	50,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVE MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	0,00€	800,00€

$\mathcal{L}(\mathcal{C})$					
-v-c/	AIDES AUDITIVES				SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR_	60% BR	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00 €	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1476,00 €	400,00€	240,00 €	160,00€	1076,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

 L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé
- 4. 5 Prix limite de vente
- Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte



				Maria de la companya	State of the state
0>>0	HOSPITALIS	SATION		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	55,00€	15,00 €
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	RACTE, EN SE	CTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	745,54 €	745,54 €	721,54 €	24,00 €	0,00€
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	355,00 €	271,70 €	271,70€	83,30 €	0,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR_	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat_
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	447,00 €	271,70 €	271,70€	135,85€	39,45€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMON	IE OU PLEURÉSIE I	POUR UN PATI	ENT DE PLUS D	DE 17 ANS, EN HÔPITAL PUI	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3270,12 €	3270,12€	2616,10 €	654,02€	0,00€

\mathcal{C}						
W.P.	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire	
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00 €	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00 €	
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€	
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00€	9,00€	1,00 €	



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	39,00€	32,00€	22,40 €	16,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00 €	20,00 €	23,00 €	1,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	18,40 €	20,50 €
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	62,00€	28,00€	18,60 €	19,90 €	23,50 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,80 €	24,40 €	14,64 €	11,16 €	0,00€

VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00€	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat_
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	537,48 €	120,00€	84,00 €	366,00€	87,48€
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00 €	193,50€	193,50€	348,38€	178,12€



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00€	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00 €	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00 €	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national_	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	239,91 € pour	99,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	349,91 € pour	251,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	150,00 €	0,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVE MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	150,00 €	650,00€

$\mathcal{A}(\mathcal{C})$					
-v-c/	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00 €	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1476,00 €	400,00€	240,00€	460,00 €	776,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

 L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé
- Prix limite de vente
- 4. 5 Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte



	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1		A STAN STAN STAN STAN STAN STAN STAN STA	A September 1 Sept
0><0	HOSPITALIS	SATION		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	70,00 €	0,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	RACTE, EN SI	ECTEUR PRIVÉ		
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€	24€	0€
Frais de séjour en secteur privé	745,54 €	745,54 €	721,54 €	24,00 €	0,00€
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	355,00 €	271,70 €	271,70€	83,30 €	0,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	447,00€	271,70 €	271,70€	175,30 €	0,00€
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMONI	IE OU PLEURÉSIE I	POUR UN PAT	IENT DE PLUS [DE 17 ANS, EN HÔPITAL PU	BLIC
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	80% BR	20% BR	0€
Frais de séjour en secteur public	3270,12 €	3270,12€	2616,10€	654,02 €	0,00€

\mathcal{C}					
W.P.	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00 €	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00 €
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00€	9,00€	1,00 €



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	39,00€	32,00€	22,40 €	16,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00€	23,00 €	1,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	29,90 €	9,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	62,00€	28,00€	18,60 €	31,40 €	12,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,80 €	24,40 €	14,64 €	11,16 €	0,00€

VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00€	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat_
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	537,48 €	120,00€	84,00 €	453,48€	0,00€
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00 €	193,50€	193,50€	398,38€	128,12€



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00 €	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'éguipement
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	nté)	Prix moyen national	BR_	60% BR_	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03€	299,91 € pour	39,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03 €	489,91 € pour	111,00 € pour
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	l'équipement global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	150,00€	0,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVE MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	200,00 €	600,00€

$\mathcal{A}(\mathcal{S})$					
-v-c/	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1476,00 €	400,00€	240,00€	560,00€	676,00€

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à
- un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire
 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions
- de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé
 L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé
- 4. 5 Prix limite de vente
- Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte



		A STATE OF THE STA		To the state of th	at the state of th		
→ ~~~	HOSPITALIS	SATION		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²		
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)		
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	70,00€	0,00€		
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	RACTE, EN SI	CTEUR PRIVÉ				
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	BR - 24€	24€	0€		
Frais de séjour en secteur privé	745,54 €	745,54 €	721,54 €	24,00 €	0,00€		
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	355,00 €	271,70 €	271,70€	83,30 €	0,00€		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	447,00€	271,70 €	271,70€	175,30 €	0,00€		
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMONIE OU PLEURÉSIE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 17 ANS, EN HÔPITAL PUBLIC							
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR	80% BR	20% BR	0€		
Frais de séjour en secteur public	3270,12 €	3270,12€	2616,10€	654,02 €	0,00€		

$\begin{pmatrix} \gamma \\ \gamma \end{pmatrix}$					
(Q, Q)	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR_	1€ de participation forfaitaire
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00 €	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40€	9,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00€	30,00€	20,00€	9,00€	1,00€



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	39,00€	32,00€	22,40 €	16,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00 €	23,00 €	1,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR_	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	29,90 €	9,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	62,00 €	28,00€	18,60 €	31,40 €	12,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,80 €	24,40 €	14,64 €	11,16 €	0,00€

$\left(\begin{array}{c} \widetilde{\sim} \\ \circ \end{array}\right)$					
VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€_
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	537,48 €	120,00€	84,00 €	453,48 €	0,00€
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00 €	193,50 €	193,50€	498,38 €	28,12 €



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€_
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00€	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour	0,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	l'équipement global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	ıté)	Prix moyen national	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	299,91 € pour	39,00 € pour l'équipement
MONTURE	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03€	561,91 € pour	39,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	150,00€	0,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVE MYOPIE	E DE LA	800,00€	0,00€	0,00€	300,00€	500,00€

$\mathcal{A}(\mathcal{S})$					
-v-c/	AIDES AUD	CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²		
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00 €	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1476,00 €	400,00€	240,00 €	560,00 €	676,00€

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

 L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé
- 4. 5 Prix limite de vente
- Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte



	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	A STATE OF THE STA		The state of the s	The state of the s	
∞ ≈	HOSPITALIS	SATION		CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²	
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER (hébergement)	20,00 € (15,00 € en psychiatrie)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	0,00 € (0,00 €)	20,00 € (15,00 €)	
CHAMBRE PARTICULIÈRE (sur demande du patient)	70,00 €	0,00€	0,00€	70,00€	0,00€	
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UNE OPÉRATION CHIRURG	ICALE DE LA CATA	RACTE, EN SE	CTEUR PRIVÉ			
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	BR - 24€_	24€	0€	
Frais de séjour en secteur privé	745,54 €	745,54 €	721,54 €	24,00 €	0,00€	
HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR_	100% BR	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	355,00 €	271,70 €	271,70€	83,30 €	0,00€	
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	100% BR_	Dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)	Selon contrat	
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	447,00€	271,70 €	271,70€	175,30€	0,00€	
SÉJOURS AVEC ACTES LOURDS ³ : EXEMPLE D'UN SUIVI D'UNE PNEUMONIE OU PLEURÉSIE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 17 ANS, EN HÔPITAL PUBLIC						
FRAIS DE SÉJOUR	Différent selon public / privé	BR_	80% BR	20% BR	0€	
Frais de séjour en secteur public	3270,12 €	3270,12€	2616,10€	654,02 €	0,00€	

$(\hat{\gamma})$						
(C)	SOINS COU	RANTS		CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²		
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR_	70% BR – 1€_	30% BR	1€ de participation forfaitaire	
CONSULTATION MÉDECIN TRAITANT GÉNÉRALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS	25,00 €	25,00€	16,50 €	7,50 €	1,00€	
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	32,00 €	32,00€	22,40 €	9,60 €	0,00€	
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	30,00 €	30,00€	20,00€	9,00€	1,00 €	



HONORAIRES MÉDECINS ADHÉRENTS OPTAM OU OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE MOINS DE 6 ANS	39,00€	32,00€	22,40 €	16,60 €	0,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	44,00 €	30,00€	20,00€	23,00 €	1,00€
HONORAIRES MÉDECINS SECTEUR 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libre	BR	70% BR – 1€_	30% BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100% BR)	1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat
CONSULTATION PÉDIATRE POUR ENFANT DE 2 À 16 ANS	55,00€	23,00€	16,10 €	29,90 €	9,00€
CONSULTATION MÉDECIN SPÉCIALISTE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 18 ANS (gynécologie, ophtalmologie, dermatologie, etc)	62,00€	28,00€	18,60 €	31,40 €	12,00 €
MATÉRIEL MÉDICAL	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat
ACHAT D'UNE PAIRE DE BÉQUILLES	25,80 €	24,40 €	14,64 €	11,16 €	0,00€

$\left(\begin{array}{c} \widetilde{\sim} \\ \circ \end{array}\right)$						
VV	DENTAIRE			CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²		
SOINS ET PROTHÈSES 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR_	70% BR_	30% BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires	0€_	
POSE D'UNE COURONNE CÉRAMO- MÉTALLIQUE SUR INCISIVES, CANINES ET PREMIÈRES PRÉMOLAIRES	500,00 €	120,00€	84,00 €	416,00 €	0,00€	
SOINS (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
DÉTARTRAGE	43,38 €	43,38 €	30,37 €	13,01 €	0,00€	
PROTHÈSES (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	70% BR	30% BR + dépassement si prévu au contrat	Selon contrat	
COURONNE CÉRAMO-MÉTALLIQUE SUR MOLAIRES	537,48 €	120,00€	84,00 €	453,48 €	0,00€	
ORTHODONTIE (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR_	100% BR_	Dépassements si prévu au contrat	Selon contrat	
TRAITEMENT PAR SEMESTRE (6 max)	720,00 €	193,50 €	193,50 €	526,50 €	0,00€	



)					
		OPTIQUE			CONTRAT D'ASSURANCE	SANTÉ RESPONSABLE ²
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ		Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€_
VERRES SIMPLES ET	PAR VERRE	41,00€	12,75 €	7,65 €	91,30 € pour l'équipement global (2 verres + monture)	0,00 € pour l'équipement global (2 verres + monture)
MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €		
VERRES	PAR VERRE	90,00€	27,00 €	16,20 €	172,20 € pour	0,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	30,00€	9,00€	5,40 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
ÉQUIPEMENT (hors 100% san	ıté)	Prix moyen national_	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires ⁵	Selon contrat
VERRES SIMPLES ET MONTURE	PAR VERRE	100,00€	0,05€	0,03 €	299,91 € pour	39,00 € pour l'équipement
	MONTURE	139,00 €	0,05€	0,03€	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
VERRES	PAR VERRE	231,00€	0,05€	0,03€	561,91 € pour	39,00 € pour l'équipement
PROGRESSIFS ET MONTURE	MONTURE	139,00€	0,05€	0,03 €	l'équipement global (2 verres + monture)	global (2 verres + monture)
LENTILLES		Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
FORFAIT ANNUEL		150,00€	0,00€	0,00€	150,00€	0,00€
CHIRURGIE RÉFRACTIVE		Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise en charge si prévu au contrat	Selon contrat
OPÉRATION CORRECTIVE DE LA MYOPIE		800,00€	0,00€	0,00€	400,00€	400,00€

$\mathcal{A}(\mathcal{S})$					
-v-c/	AIDES AUD	ITIVES		CONTRAT D'ASSURANCE SANTÉ RESPONSABLE ²	
ÉQUIPEMENT 100% SANTÉ	Prix moyen national	BR	60% BR_	40% BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴	0€
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	950,00€	400,00€	240,00€	710,00 €	0,00€
ÉQUIPEMENT (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR_	60% BR	40% BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires	Selon contrat
PAR OREILLE POUR UN PATIENT DE PLUS DE 20 ANS	1476,00 €	400,00€	240,00 €	760,00 €	476,00 €

- La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire

 Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé

 L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé
- 4. 5 Prix limite de vente
- Le forfait est exprimé pour la prise en charge d'un équipement complet verres + monture. Le forfait peut être utilisé en totalité ou en partie pour l'achat de l'équipement complet, pour l'achat seul de la monture ou pour l'achat d'un ou des deux verres. Conformément aux plafonds du contrat responsable, la prise en charge de la monture ne peut excéder 100 €. Le délai de renouvellement s'entend par période de 2 ans à compter de l'achat de l'équipement complet et à partir de la date d'achat de chaque verre ou monture acheté de manière distincte

